



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2023
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application des résolutions [2510 \(2020\)](#), [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#), [2647 \(2022\)](#) et [2656 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye sur les plans politique, économique et de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication du précédent rapport ([S/2022/932](#)), le 9 décembre 2022.

II. Situation politique et questions de sécurité

2. Pendant la période considérée, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL, Abdoulaye Bathily, a intensifié ses contacts avec les intervenants libyens pour rechercher une voie consensuelle vers la tenue d'élections présidentielle et législatives inclusives et crédibles, sur la base d'un cadre constitutionnel solide. Il s'est entretenu avec des personnalités politiques de premier plan, de hauts responsables de la sécurité, de hauts fonctionnaires de l'État et des membres de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État et du Conseil présidentiel. Il a également rencontré des représentants de la culture, des chefs tribaux et des acteurs de la société civile, dont des femmes et des jeunes.

3. Le Représentant spécial a également consulté les partenaires régionaux pour solliciter leurs vues sur les moyens de sortir de l'impasse politique et sur le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires de Libye. Il s'est rendu en Algérie, en Égypte, au Niger, au Soudan, au Tchad et en Tunisie et a tenu des consultations avec des représentants d'organisations régionales, dont l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes. Il s'est rendu au Congo et s'est entretenu avec le Président, Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de Président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. Il a également sollicité les vues de bon nombre de partenaires internationaux sur les moyens de sortir de l'impasse politique.

4. Les consultations du Représentant spécial ont révélé un sentiment d'exaspération parmi les Libyens à l'égard de l'impasse politique persistante et un

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 mai 2023).



scepticisme croissant quant à la possibilité de parvenir à un consensus sur une voie viable menant à des élections. Qui plus est, les acteurs politiques, les représentants de la société civile, les groupes de femmes et de jeunes, ainsi que les chefs tribaux et les notables dans toute la Libye ont exprimé le souhait d'avoir un dialogue plus inclusif qui aille au-delà du processus institutionnel lancé par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État.

5. Après de longues consultations, le Représentant spécial a proposé la création d'un mécanisme visant à permettre l'organisation et la tenue d'élections présidentielle et législatives en 2023. Le mécanisme, qu'il a qualifié de groupe de haut niveau chargé des élections, aspire à fournir un moyen de dégager un consensus sur les questions litigieuses, comme l'élaboration du cadre constitutionnel des élections et d'une feuille de route assortie d'échéances précises en vue de la tenue des élections. En parallèle, il a prorogé l'appui de la Mission aux deux chambres en Libye, en particulier après la proposition faite de créer un comité conjoint dit « 6+6 », constitué de membres de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, chargé d'établir définitivement le cadre constitutionnel et législatif pour la tenue des élections.

6. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité sont demeurées tendues dans le pays mais le cessez-le-feu a continué d'être respecté. À Tripoli et dans la région de l'ouest, plusieurs affrontements ont été signalés entre des groupes armés qui se disputaient la suprématie territoriale ou le contrôle d'activités illicites. De même, des atteintes sporadiques à la sécurité se sont produites dans l'est, notamment des arrestations, des enlèvements et des tentatives d'assassinat. Le sud a continué de connaître des activités de criminalité organisée et des affrontements armés entre des groupes criminels organisés et l'Armée nationale libyenne. Des manifestations se sont également déroulées dans le pays, à la suite de l'extradition aux États-Unis d'Amérique d'Abu Agila Masoud, un des suspects de l'attentat de Lockerbie de 1988.

A. Progression des volets du dialogue intralibyen

7. Le 23 décembre, le Président de la Chambre des députés, Aguila Saleh, et le Président du Haut Conseil d'État, Khaled Mishri, ont publié une lettre conjointe dans laquelle ils ont annoncé le report de la création d'une cour constitutionnelle à Benghazi, que la Chambre des députés avait approuvée le 6 décembre, ce qui a rendu possible la reprise de la collaboration entre les deux institutions. À la suite de la réunion entre MM. Saleh et Mishri le 5 janvier au Caire, les deux présidents ont annoncé qu'ils demanderaient à un comité conjoint, composé de membres des deux institutions, de présenter aux deux chambres pour examen un projet de base constitutionnelle et qu'ils établiraient ensuite une feuille de route en vue de la tenue des élections.

8. Par la suite, dans des observations faites à une séance de la Chambre des députés le 17 janvier à Benghazi et dans des déclarations ultérieures, le Président de la Chambre a indiqué que l'accord conclu avec le Haut Conseil d'État se limitait à réactiver les commissions constitutionnelles respectives. Il a également indiqué que la Chambre pourrait unilatéralement amender le projet de constitution si aucun accord n'était conclu avec le Haut Conseil d'État, ajoutant que la Chambre était la seule autorité législative en Libye et que le Haut Conseil d'État était un organe consultatif.

9. Dans l'intervalle, le 24 décembre, durant un défilé à Benghazi, le commandant de l'Armée nationale libyenne, le général Khalifa Haftar, a réclamé une base constitutionnelle inclusive qui n'exclue aucun candidat de la course à la présidence. Il a ajouté par la même occasion que la tenue, sous la médiation de l'ONU, d'un dialogue parmi un large éventail d'acteurs libyens était la seule façon de briser l'impasse politique, tout en maintenant l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye.

10. Le 29 décembre, le Président du Conseil présidentiel, Mohamed Younis Menfi, a annoncé que des invitations avaient été adressées à MM. Saleh et Mishri afin qu'ils assistent à une réunion trilatérale à Ghadamès le 11 janvier pour s'entretenir de moyens de faire avancer le processus politique. Le 2 janvier, le Président de la Chambre des députés a fait annoncer par son porte-parole qu'il déclinerait l'invitation, tandis que le Haut Conseil d'État a voté contre toute participation à l'initiative.

11. Le 6 février, le Haut Conseil d'État a achevé son examen des sept candidats à chacun des cinq postes souverains suivants : Vice-Gouverneur de la Banque centrale de Libye, présidence de la Haute Commission électorale nationale, présidence du Bureau de l'audit, vice-présidence de l'Autorité de contrôle administratif et vice-présidence de l'Autorité de lutte contre la corruption. Conformément à l'accord de Bouznika de 2020, les noms des sept candidats à chaque poste souverain seraient soumis à la Chambre des députés afin que cette dernière en choisisse trois sur chaque liste. Le Haut Conseil d'État en choisirait ensuite un pour chaque poste, à partir des listes finales.

12. Le 7 février, pendant une séance tenue à Benghazi, la Chambre des députés a approuvé l'amendement constitutionnel n° 13, dont une version révisée a été publiée au *Journal officiel* le 23 février, alors qu'il n'avait pas encore été avalisé par le Haut Conseil d'État. Il disposait que le Président siégerait à Tripoli et ferait office de Chef de l'exécutif et de Chef du Gouvernement. Il portait également création d'une assemblée bicamérale, constituée d'une Chambre des députés établie à Benghazi et d'un Sénat établi à Tripoli comptant 90 membres, à savoir 30 représentants de chacune des trois régions du pays. Le Haut Conseil d'État a adopté l'amendement au cours d'une séance extraordinaire tenue le 2 mai. Cependant, 55 de ses 135 membres ont par la suite contesté que l'atteinte du quorum et se sont dits quelque peu préoccupés par la teneur de l'amendement. Le 4 mars, le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale, Abdulhamid Al Dabiba, a déclaré que toute base constitutionnelle des élections devait être soumise à référendum.

13. Entre-temps, le 26 février à Tripoli, les présidents des deux chambres ont décidé de créer un comité conjoint, dit comité « 6+6 », chargé d'établir le cadre constitutionnel et législatif définitif pour la tenue des élections. Le 20 mars, la Chambre des députés a élu ses six représentants au comité. Le Haut Conseil d'État n'avait toutefois pas encore tenu de séance pour désigner officiellement ses six représentants, l'adoption de l'amendement constitutionnel n° 13 ayant suscité un litige persistant parmi ses membres.

14. Sur le plan de la sécurité, la MANUL a continué d'appuyer les travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 et l'application de l'accord de cessez-le-feu de 2020. Les 15 et 16 janvier, le Représentant spécial a présidé une réunion de la Commission à Syrte au cours de laquelle celle-ci a approuvé le mandat d'un sous-comité chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, demandé à la MANUL de faciliter ses contacts avec les groupes armés et décidé d'inaugurer les travaux des comités de liaison du Niger, du Soudan, du Tchad et de l'Union africaine, afin de renforcer la coordination sur le retrait des combattants étrangers et des mercenaires de Libye. Les 7 et 8 février, le Représentant spécial a présidé une réunion au Caire qui a regroupé la Commission et les comités de liaison de la Libye, du Niger et du Soudan. Les participants ont décidé de créer un mécanisme intégré en vue d'une coordination conjointe et de l'échange de données visant à faciliter le retrait total des combattants étrangers et des mercenaires de Libye. Le 16 mars, les comités de liaison de la Libye et du Tchad ont signé un accord analogue.

15. Précédemment, le 6 février, le Représentant spécial s'était entretenu avec le général Haftar à Benghazi et lui avait demandé de continuer d'appuyer l'application

de l'accord de cessez-le-feu, notamment le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires.

16. Le 13 mars à Benghazi, le Représentant spécial s'est entretenu séparément avec le général Haftar et le Premier Ministre désigné par la Chambre des députés, Fathi Bashagha, et a présenté son initiative visant à réunir les dirigeants libyens pour trouver une issue à la crise politique prolongée.

17. Le 15 mars à Tunis, la MANUL a facilité une réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 et des chefs des groupes armés de l'est et de l'ouest de la Libye, consacrée aux mesures visant à instaurer un climat de sécurité propice à la tenue des élections et à la protection des civils.

18. Le 27 mars à Tripoli, le Représentant spécial s'est réuni de nouveau avec la Commission militaire conjointe 5+5 et les chefs de groupes armés de l'est, de l'ouest et du sud de la Libye. À l'issue de la réunion, les participants ont publiquement pris l'engagement d'appuyer la tenue d'élections régulières et transparentes en Libye en 2023 et de créer un environnement pacifique et propice à cette fin. Ils ont également décidé de tenir leur prochaine élection à Benghazi.

19. Sur le plan économique, le processus consistant à réunifier les deux sections de la Banque centrale de Libye, comme recommandé dans l'audit international facilité par l'ONU, a été entravé par la division au sein de l'exécutif libyen. Le nouveau Vice-Gouverneur et Président de la section de la Banque centrale de Libye siégeant dans l'est, Maree Moftah al-Baraasi, désigné par la Chambre des députés le 22 novembre 2022, et de hauts responsables de la Banque centrale siégeant à Tripoli ont néanmoins repris leur collaboration au niveau technique au mois de décembre.

20. Le 29 décembre, le Gouvernement d'unité nationale a affecté quelque 3,5 milliards de dollars provenant de fonds inusités en 2022 à des projets de développement. Le Président de la Chambre des députés et M. Bashagha ont désapprouvé cette affectation, au motif que la Chambre n'avait jamais avalisé le budget de 2022 du Gouvernement d'unité nationale. Le même jour, M. Bashagha a présenté à M. Saleh un projet de budget pour 2023 se chiffrant à 12,06 milliards de dollars, pour examen et éventuelle approbation par la Chambre. M. Saleh a exhorté la Banque centrale de Libye, la National Oil Corporation et les autres autorités compétentes établies à Tripoli à ne pas décaisser les fonds tant que le budget national n'avait pas été approuvé.

B. Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin

21. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail ont continué de servir de cadre général de l'appui international aux volets du dialogue intralibyen.

22. Le 8 décembre à Tunis, les membres de la Commission militaire conjointe 5+5 et des responsables du Ministère de l'intérieur chargés de la sécurité électorale ont participé à une séance plénière du groupe de travail sur la sécurité coprésidée par la France et l'ONU. Avec l'appui de la MANUL, la Commission a avalisé le mandat du sous-comité chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, auquel a été confié la tâche de classer par catégories les groupes armés, conformément à l'article 4 de l'accord de cessez-le-feu de 2020. La Commission a également décidé d'établir les comités de liaison du Niger, du Soudan, du Tchad et de l'Union africaine, qui avaient été entérinés au Caire en novembre 2021. Elle a noté que les comités de liaison joueraient un rôle essentiel dans le retrait des combattants étrangers et des mercenaires de Libye.

23. Dans le cadre de la célébration de la Journée des droits de l'homme le 10 décembre, le Représentant spécial a tenu un dialogue virtuel sur les droits humains le 8 décembre avec plus de 330 participants, dont 123 jeunes de toute la Libye. Le 10 décembre, les Coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme [Pays-Bas (Royaume des), Suisse et ONU] ont demandé dans leur déclaration aux autorités libyennes de veiller à placer les droits humains au centre du processus de paix. Ils ont également soumis le 15 mars au Président du Conseil présidentiel une liste de sept principes et recommandations relatifs aux droits humains visant à éclairer le processus politique et de réconciliation, fondée sur une série de dialogues inclusifs sur les droits humains, durant lesquels les Libyens avaient établi que les atteintes aux droits humains, l'exclusion et la marginalisation étaient les causes profondes de pratiquement chaque facteur de conflit et d'instabilité dans le pays. Les 14 et 15 décembre respectivement, la MANUL a tenu deux séances consultatives sur les droits des personnes handicapées et les droits du travail avec des participants représentant toute la Libye, y compris des jeunes et des femmes. Les séances de consultations et le dialogue virtuel faisaient partie d'une série de discussions inclusives, organisées par les Coprésidents du groupe de travail, visant à éclairer les prochaines mesures à prendre au cours du processus politique et de réconciliation dans le pays.

24. Pendant les réunions qui se sont tenues le 15 décembre et le 19 février, les Coprésidents du groupe de travail sur l'économie (Égypte, États-Unis, Union européenne et ONU) ont étudié les options relatives à un mécanisme de gestion et de contrôle des recettes qui soit inclusif, équitable et transparent, sur la base des propositions présentées par les homologues libyens et les experts internationaux. À la réunion du 19 février, ils ont également examiné le rapport d'étape le plus récent présenté par la Banque centrale de Libye le 15 février concernant le processus de réforme et d'unification, dans lequel elle confirmait la reprise de la collaboration au niveau technique entre ses sections siégeant à Tripoli et à Benghazi, notamment dans les domaines de la délivrance des billets de banque et du traitement des chèques, et se disait à nouveau résolue à mener à bien le processus de réforme et d'unification.

25. Le 16 mars, une réunion du groupe de travail chargé de la sécurité s'est tenue à Tunis, avec la participation des chefs d'état-major de l'ouest et de l'est de la Libye et de la Commission militaire conjointe 5+5. Des séances se sont également déroulées aux niveaux technique et des ambassadeurs. Durant la séance technique, les participants ont examiné la liste établie par la Commission au sujet du matériel requis et des rôles que pourrait jouer une force militaire conjointe libyenne.

C. Concertations internationales et régionales

26. Pendant la période considérée, le Représentant spécial s'est entretenu avec les parties prenantes régionales et internationales. Au niveau régional, il a tenu des consultations avec de hauts responsables en Algérie, au Congo, en Égypte, au Maroc, au Niger, au Soudan, au Tchad et en Tunisie. Il a échangé des vues sur les faits nouveaux qui s'étaient produits concernant les volets politique, économique et de la sécurité et examiné les moyens d'appuyer une feuille de route dirigée et contrôlée par les Libyens, en vue de la tenue des élections. Sur le plan international, il s'est rendu en Allemagne, aux États-Unis, en Fédération de Russie, en France, en Italie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

27. Le 22 janvier, le Représentant spécial a participé à la réunion consultative du Conseil de la Ligue des États arabes qui s'est tenue à Tripoli. Le 2 février, il a assisté à une séance virtuelle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, consacrée à la situation en Libye. Dans ses interventions, il a réaffirmé que des élections

inclusives étaient la seule façon de renouveler la légitimité des institutions du pays et insisté sur la nécessité d'aider la Libye à sortir de l'impasse politique et à tenir des élections dans les meilleurs délais.

28. Le 23 février, le Représentant spécial a assisté à Washington à une réunion de représentants de l'Allemagne, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Qatar, du Royaume-Uni et de la Türkiye, portant sur la situation en Libye. Il s'est dit préoccupé par les implications associées au statu quo et a encouragé les partenaires internationaux à maintenir une position unifiée sur la crise en Libye.

D. Situation dans l'ouest de la Libye

29. Pendant la période considérée, des affrontements sporadiques ont opposé à Tripoli et alentour, dans l'ouest, des groupes armés cherchant à contrôler le territoire. Les rivalités ont persisté également entre des acteurs armés locaux qui cherchaient à contrôler des activités illicites. Les 15 et 16 décembre, deux hommes appartenant à des groupes armés ont été tués lors d'affrontements armés à Sabrata à la suite desquels des civils, dont des femmes et des enfants, ont été évacués, tandis que la route côtière occidentale entre Tripoli et la frontière tunisienne était provisoirement fermée. Aucune victime civile n'a été signalée, mais les tirs ont endommagé l'hôpital de Sabrata et notamment le pavillon pédiatrique.

30. Du 3 au 7 janvier, les affrontements armés à l'artillerie lourde qui se sont produits à Ajeïlat, à l'ouest de Sabrata, ont occasionné des dommages aux propriétés civiles et la suspension des cours dans les écoles.

31. Le 4 janvier, la 51^e Brigade et le 304^e Bataillon ont procédé à des essais d'armes lourdes dans le district de Tajoura, qui ont entraîné la fermeture partielle de la route côtière occidentale. Le 11 janvier, une altercation entre des membres de l'Agence de sécurité intérieure et l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée a entraîné la suspension des vols à l'aéroport de Mitiga à Tripoli. Le 19 janvier, dans les parages de l'aéroport international de Tripoli, dans le sud de la capitale, une confrontation violente a éclaté entre l'Organe de lutte et le 111^e bataillon. La 444^e brigade de combat s'est déployée dans le secteur et a séparé les parties au conflit. Les affrontements ont fait trois morts.

E. Situation dans l'est de la Libye

32. Alors que l'état de la sécurité est demeuré stable dans la région orientale, une montée des tensions et une recrudescence des actes hostiles ont été signalées entre les différentes unités de l'Armée nationale libyenne se disputant le contrôle territorial de Benghazi. Le 22 décembre, le commandement général de l'Armée nationale libyenne a créé le bataillon de sécurité de Benghazi, en réponse, semble-t-il, à l'augmentation des atteintes à la sécurité dans la ville. Les 22 et 23 janvier, quatre incidents distincts ont été signalés pendant la nuit dans différents quartiers de la ville, notamment une attaque contre le domicile du Directeur du département des enquêtes criminelles de Benghazi, qui n'a fait aucune victime.

F. Situation dans le sud de la Libye

33. Le 11 décembre, la remise aux États-Unis d'un suspect dans l'attentat de Lockerbie, Abou Agila Massoud, et les rumeurs qui ont suivi sur le transfert possible d'Abdallah al-Senussi, ancien chef des renseignements du régime, actuellement

détenu à Tripoli, ont suscité une opposition publique contre le Gouvernement d'unité nationale. Le 20 décembre, des manifestants à Sabha ont menacé de fermer les champs de pétrole pour obtenir la libération de M. Senoussi, qui est demeuré en détention.

G. Organisations extrémistes violentes

34. Le 19 décembre, l'État islamique d'Iraq et du Levant a publié des photographies de membres de sa section libyenne prêtant allégeance à son nouveau chef, Abou el-Hussein el-Husseini el-Qourachi. Cette allégeance est intervenue au lendemain de la condamnation à mort par le tribunal pénal de Tripoli de 17 personnes accusées d'avoir rallié l'organisation et participé au meurtre de 53 personnes dans la ville de Sabrata, dans l'ouest du pays, et détruit des biens publics en 2016. Deux autres personnes ont été condamnées à la réclusion à vie et 14 autres à des peines d'emprisonnement plus courtes.

35. Le 4 janvier, Amaq, organe médiatique de l'État islamique d'Iraq et du Levant, a publié les chiffres des activités asymétriques menées par l'organisation terroriste en 2022. Sur les 2 058 attaques revendiquées dans le monde, il a indiqué que 3 avaient été perpétrées en Libye, faisant neuf victimes.

H. Situation économique

36. La production de pétrole en Libye s'est maintenue à environ 1,2 million de barils par jour, après la reprise complète de la production de pétrole à la fin du mois de juillet 2022. Divers acteurs ont cependant continué de menacer d'interrompre la production par le blocage de l'accès aux champs de pétrole, pour faire avancer leurs revendications politiques et socioéconomiques. Le 10 janvier, la Cour d'appel de Tripoli a suspendu l'exécution du mémorandum d'accord sur les hydrocarbures et le gaz signé le 3 octobre 2022 par le Gouvernement d'unité nationale et la Türkiye et demandé que l'accord fasse l'objet d'une enquête.

37. Le 4 et le 9 janvier respectivement, la Banque centrale de Libye et le Ministère des finances ont publié des rapports sur les recettes et les dépenses publiques durant l'exercice 2022, cherchant à accroître la transparence et la responsabilité de rendre des comptes dans la gestion des ressources de l'État. Dans les deux rapports, la Banque centrale et le Ministère ont conclu que les recettes publiques se chiffraient à quelque 28,2 milliards de dollars et les dépenses à plus de 26,8 milliards de dollars. Si les rapports sont les plus détaillés à ce jour, ils comportent également des incohérences et dénotent un non-respect des normes de divulgation de l'information et de transparence, comme l'ont relevé les experts libyens et internationaux avec préoccupation.

38. Le Fonds monétaire international a prédit que la croissance de l'économie dans le pays serait de 17,9 % en termes réels en 2023, sous réserve que les exportations de pétrole et, dans une moindre mesure, de gaz ne soient pas entravées par des interruptions forcées de la production. À moins d'interruptions majeures prolongées ou d'un ralentissement brutal de la croissance mondiale qui casseraient les prix du pétrole, la Libye devrait continuer de tirer profit d'une augmentation des recettes fiscales.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

39. La MANUL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué d'aider la Haute Commission électorale nationale à se tenir prête, sur le plan technique, à organiser des élections à l'issue de la conclusion d'un accord politique sur le cadre juridique.

40. Pendant la période considérée, l'appui a consisté à faire progresser l'élaboration et l'exécution des processus améliorés de vérification et d'inscription sur les listes électorales, qui prévoient le recours à des technologies et à des mesures supplémentaires pour se prémunir contre la fraude électorale. Le 18 décembre, le Gouvernement d'unité nationale a informé la Commission qu'il financerait l'achat de matériel permettant de mieux identifier les électeurs dans le cadre du projet d'assistance électorale. La MANUL et le PNUD ont par ailleurs continué d'aider la Commission à établir une plateforme « eMonitor plus » qui servirait à surveiller la violence en ligne dirigée contre les femmes, notamment les discours de haine, en particulier en période électorale. Les rapports issus de la plateforme seraient régulièrement communiqués et le premier d'entre eux serait présenté en mai, au cours d'une conférence régionale portant sur l'amélioration de la participation des femmes aux élections, organisée à Tripoli par la Commission, la MANUL et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

41. Le 15 janvier, la Commission a adressé par l'entremise de son président une lettre au Président de la Chambre des députés, dans laquelle elle a encouragé l'élaboration et l'adoption d'une loi régissant le règlement des litiges électoraux dans un cadre législatif électoral plus large. Elle a souligné qu'il importait d'adopter une législation autonome consacrée au règlement des litiges pour accompagner les futurs processus électoraux, à la suite des enseignements tirés du report des élections nationales de 2021.

42. Pendant la période considérée, le Comité central chargé des élections locales a conduit six élections aux conseils municipaux. En novembre, il a recommencé le processus d'inscription des électeurs, invoquant des problèmes techniques liés à la plateforme d'inscription. Cela a considérablement réduit la participation électorale, qui n'a pas dépassé les 20 % d'électeurs éligibles. La Cour d'appel de Tripoli a par ailleurs admis une plainte déposée le 26 décembre contre le règlement régissant les élections locales, en contestant la validité et en demandant l'annulation. Le jugement final n'a pas encore été rendu. Dans l'intervalle, la Cour a recommandé que le Comité suspende les élections, en attendant une décision définitive en la matière.

43. Le comité chargé des élections locales dans l'est désigné par la Chambre des députés a indiqué avoir commencé la préparation de l'inscription sur les listes électorales, en prélude à la tenue de cinq élections aux conseils municipaux dans l'est et dans le sud-est, mais aucune date n'a encore été annoncée.

B. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

44. Les entités chargées de la sécurité en Libye et les groupes armés affiliés ont continué de recourir à des méthodes de plus en plus agressives pour intimider et détenir de manière arbitraire des acteurs humanitaires et de la société civile, tout en les accusant, dans les discours diffusés, de ne pas respecter la culture et les valeurs

libyennes. Pendant la période considérée, plusieurs défenseuses et militantes des droits humains ont fait l'objet d'intimidations et d'agressions, en ligne et hors ligne, notamment après le 17 février, date de l'application par les autorités de la loi de 2022 contre la cybercriminalité. La MANUL a également constaté que les entités chargées de la sécurité ne tenaient aucunement compte des ordonnances de remise en liberté, ce qui entraînait des détentions illégales d'individus et constituait une régression sur le plan de l'état de droit.

1. État de droit

45. Le 15 décembre, l'assemblée générale de la Cour suprême a rejeté une nouvelle loi promulguée par la Chambre des députés le 6 décembre, portant création d'une nouvelle cour constitutionnelle à Benghazi. La Chambre s'était fondée, pour ce faire, sur un « projet » de cadre constitutionnel, qui avait été évoqué à la réunion tenue entre le Président de la Chambre et le Président du Haut Conseil d'État à Genève en juin 2022, sous l'égide de l'ONU, mais n'avait jamais été approuvé par les deux chambres de Libye.

46. Le ministère public a intensifié la lutte contre la corruption, notamment en menant des enquêtes et des arrestations, en particulier dans les secteurs bancaire, pétrolier, éducatif, douanier et sanitaire, ainsi qu'au niveau des collectivités locales et des municipalités. Le 10 janvier, il a émis un mandat d'arrêt contre trois responsables de la National Oil Corporation, pour faits de corruption. Il a décliné de remettre à la MANUL une copie des actes d'accusation, a placé les personnes accusées en détention provisoire, en attendant la conclusion de l'enquête, et a renvoyé le dossier à la Haute Cour d'appel de Tripoli.

47. La Mission a continué de recevoir des rapports selon lesquels des accusés se voyaient refuser le droit à un procès équitable. Le 7 décembre, quatre acteurs de la société civile qui avaient été inculpés pour des motifs arbitraires après avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ont été condamnés à trois ans de prison. La MANUL a noté que le verdict constituait une régression sur le plan de la protection juridique du droit à la liberté d'expression, conduisant à des accusations arbitraires et disproportionnées.

48. La MANUL a continué d'assurer le renforcement des capacités des institutions libyennes concernant le lien entre l'application de la loi et le fait d'avoir à rendre des comptes. Du 13 au 15 décembre, en coopération avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), elle a tenu un atelier sur les droits des migrants et des réfugiés à l'intention de 20 chefs de parquet libyens. Les 19 et 20 décembre, un autre atelier sur les normes internationales relatives aux droits humains et la justice pénale a été organisé à l'intention de 15 procureurs généraux militaires libyens.

49. Le 20 février, le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale s'est joint à la Ministre de la justice et aux présidents de la Cour suprême et du Conseil supérieur de la magistrature lors d'une cérémonie d'ouverture de l'École supérieure de la magistrature nouvellement rénovée.

2. Privation de liberté, détention et torture illégales

50. La MANUL a continué de recevoir des rapports sur des disparitions forcées et des détentions arbitraires prolongées de Libyens et de non-Libyens dans les prisons et les centres de détention dans tout le pays. Selon des comptes rendus persistants, des femmes et des hommes, dans toutes les régions de Libye, étaient soumis à des

mauvais traitements, à des violences sexuelles, à des actes de torture ou à des pratiques sexuelles coercitives en échange d'eau, de nourriture ou de produits de première nécessité.

51. Au centre de détention de Koueïfiya à Benghazi, au moins 60 détenus qui avaient purgé leur peine sont restés arbitrairement détenus dans des conditions inhumaines. À la prison de Mitiga, des centaines de détenus se trouvaient toujours en détention illégale, en dehors de toute procédure judiciaire, tandis que des dizaines d'autres, qui avaient entamé une grève de la faim en octobre et novembre pour dénoncer de mauvais traitements et une détention arbitraire prolongée, auraient été mis à l'isolement et privés de visites familiales et d'accès à des soins médicaux. Ces mesures punitives sont restées en vigueur pendant la période considérée. L'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée qui gère la prison a continué de refuser systématiquement de délivrer des certificats de détention, privant ainsi des centaines de familles de détenus de la possibilité de percevoir des salaires, des indemnités et d'autres prestations au nom d'un proche détenu et les acculant à la pauvreté. Les autorités ont continué de rejeter les demandes répétées faites par la MANUL de visiter les lieux de détention.

52. Le 19 janvier, le Directeur exécutif de la Commission de la société civile établie à Benghazi, Ibrahim al-Maqsabi, qui était détenu de manière arbitraire depuis décembre par l'Agence de sécurité intérieure basée à Benghazi, a été libéré. Le 26 janvier, le chef du service d'enregistrement et de documentation de la Commission, Salem al-Maadani, également arrêté en décembre, a été libéré à son tour. Ces arrestations arbitraires et détentions prolongées constituent une grave ingérence dans les travaux de la Commission et l'indépendance de son mandat et dénotent un nouveau rétrécissement de l'espace civique. La MANUL a appris par ailleurs que des défenseurs des droits humains dans l'est du pays qui avaient soutenu publiquement les deux détenus avaient fait l'objet de harcèlement et d'intimidation.

53. Selon les statistiques officielles communiquées par la police judiciaire, 19 730 personnes étaient retenues au 8 mars dans les 30 centres officiels de détention, y compris celles qui étaient en détention avant jugement. La détention provisoire de bon nombre de personnes s'est prolongée, tandis que leur accès à la justice était restreint et différé. Le taux de détenus de 286 pour 100 000 personnes est resté nettement plus élevé que dans les autres pays touchés par un conflit. Le nombre total de personnes détenues a augmenté de 22 % par rapport aux chiffres cités en octobre. Il est à noter que 17 % des détenus étaient des étrangers. Diverses sources ont indiqué qu'environ 12 000 autres personnes, dont des migrants et des demandeurs d'asile, étaient retenues dans des lieux de détention non officiels, qui sont sous le contrôle de milices et de groupes armés.

3. Migrants et réfugiés

54. Le 31 décembre, le Service de la lutte contre l'immigration illégale à Koufra a expulsé plus de 400 migrants et demandeurs d'asile, dont des femmes et des enfants, principalement du Soudan et du Tchad, dont la plupart ont été refoulés vers le Soudan. Les organisations internationales n'ont pas obtenu l'accès au centre. Avant leur expulsion, les détenus avaient fait l'objet de traite, de torture, de violence sexuelle ou fondée sur le genre et de chantage et souffraient de maladies graves, faute d'accès à des soins de santé de base. Leur expulsion collective est une violation des obligations du pays au regard du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit coutumier, notamment du principe de non-refoulement.

55. La MANUL a observé une augmentation inquiétante des cas de détention d'enfants migrants, en violation des obligations de la Libye au regard du droit international des droits de l'homme. Bon nombre d'enfants détenus ont également été

victimes de traite et de maltraitements. Elle a confirmé 24 cas d'enfants qui avaient été enlevés au Soudan, où ils avaient été enregistrés comme des demandeurs d'asile et fait ensuite l'objet d'une traite en Libye. Elle a observé que ces enfants avaient été soumis à de nouvelles violations des droits humains en Libye, notamment au travail forcé dans des centres militaires, sans aucune rémunération. Au 5 mars, 60 enfants non accompagnés qui étaient des migrants et des réfugiés se trouvaient en détention arbitraire au centre de Chareh el-Zaouiyah sans aucune perspective d'être libérés.

56. Le nombre de migrants et de réfugiés qui ont tenté la traversée de la Méditerranée à partir de la Libye a augmenté pendant la période considérée. Au 1^{er} mars, 3 046 personnes, y compris des femmes et des enfants, avaient été interceptées et refoulées en Libye depuis le début de 2023. L'OIM a par ailleurs signalé que 153 personnes étaient décédées et 182 autres portées disparues au cours de la période du 1^{er} janvier au 4 mars. Les migrants et les réfugiés ayant débarqué dans des ports de Libye auxquels les organismes humanitaires des Nations Unies avaient accès ont reçu des articles de première nécessité ainsi que des soins de santé et une protection. La plupart des migrants ont ensuite été transférés dans des centres de détention auxquels les organismes n'ont pas d'accès régulier.

57. Au 5 mars, les migrants retenus dans des centres de détention gérés par le Gouvernement étaient au nombre de 3 817, dont 913 (24 %) étaient considérés comme des personnes relevant de la compétence du HCR. La plupart des détenus qui avaient été recensés se trouvaient à Tripoli à Aïn Zara (1 875 personnes) et les autres dans l'est (1 119 personnes), le sud (100 personnes) et l'ouest (79 personnes). L'ONU a continué de recevoir des rapports selon lesquels des centaines d'autres migrants et réfugiés étaient détenus et soumis à des atteintes aux droits humains dans des centres opérés par des groupes armés.

58. Le 17 février, des responsables du Ministère égyptien des affaires étrangères ont déclaré que six Égyptiens coptes avaient été libérés après avoir été enlevés le 4 février à Zaouiya, où ils avaient été retenus dans un centre de détention pour migrants.

4. Groupes en situation de vulnérabilité

59. La précarité des conditions de sécurité et la fréquence des affrontements ont continué de toucher les enfants dans toutes les régions du pays. Le 13 décembre, un projectile a atterri sur le toit d'une école de Benghazi sans exploser. Il n'a pas fait de victime. Le 16 janvier, un garçon de 10 ans, originaire du secteur de Qasr Ben Ghachir, au sud de Tripoli, a été tué dans l'explosion d'un reste de guerre de 3 mm avec lequel il jouait.

60. Le conflit en Ukraine a continué d'influer sur l'augmentation des prix des aliments de base. La pénurie de denrées alimentaires et l'accès restreint à ces denrées dans le sud, venant s'ajouter aux prix élevés en la matière, ont progressivement réduit le pouvoir d'achat des familles, entravant leur capacité de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

5. Justice transitionnelle et réconciliation fondée sur les droits

61. Le 20 décembre, le Vice-Président du Conseil présidentiel, Abdullah al-Lafi, a organisé une réunion de femmes pour appuyer l'action de réconciliation nationale. Des femmes des trois régions de Libye y ont participé pour réfléchir ensemble à une vision stratégique du processus de réconciliation nationale. Elle s'inscrivait dans le cadre de plusieurs réunions thématiques menées par le Conseil présidentiel en préparation à une conférence de réconciliation nationale.

62. Le 28 décembre, l'Autorité générale chargée de la recherche et de l'identification des personnes disparues a découvert un charnier à Syrte et recueilli

les restes humains de 18 personnes non identifiées. Elle estime que le charnier pourrait être lié aux violences qui avaient éclaté dans la ville en 2016.

63. Du 8 au 12 janvier à Tripoli, le Conseil présidentiel a convoqué une réunion préparatoire de la conférence de réconciliation nationale, avec l'appui de l'Union africaine. M. Lafi a présidé une série de réunions auxquelles ont participé plus de 150 parties prenantes libyennes, dont des jeunes et des femmes. Les parties prenantes représentaient notamment l'ancien régime de Kadhafi, des groupes de la révolution de 2011, des groupes pro-Haftar, les principaux partis politiques, la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État et comprenaient des chefs religieux, des experts, des représentants d'entités chargées de la sécurité et de groupes armés, des principales tribus, du corps judiciaire, des milieux universitaires et de groupes de victimes, d'organisations de la société civile et de minorités ethniques.

64. Dans ses observations finales, le Représentant spécial a félicité le Conseil présidentiel et l'Union africaine d'avoir organisé la réunion, demandé à toutes les parties prenantes de participer de manière constructive aux processus politique et de réconciliation et insisté sur le lien qui existe entre la réconciliation et la justice. Les recommandations des groupes de travail à la réunion sur la sécurité, la gouvernance, la justice transitionnelle, la décentralisation, l'identité nationale et les règles de procédure devraient éclairer la préparation d'une conférence nationale qui se tiendra à la fin de 2023, tandis que le Conseil présidentiel et ses partenaires d'exécution continueront d'organiser des consultations nationales avec les populations et les diverses parties prenantes dans tout le pays.

6. Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

65. Sur la base d'une série de réunions tenues en juin 2022 pour appuyer l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont amélioré les instructions permanentes concernant cette politique, mis à jour les évaluations des risques et établi des comptes rendus d'incident sur les violations des droits humains, ainsi que les formulaires de contrôle des antécédents utilisés par les organismes des Nations Unies.

C. Secteur de la sécurité

1. Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

66. La MANUL a poursuivi des entretiens constructifs concernant un processus préliminaire de réforme du secteur de la sécurité et établi des contacts avec le Centre d'études et de recherches stratégiques libyen, la Commission de défense et de sécurité de la Chambre des députés et des organisations de la société civile. Ils ont porté sur des questions ayant trait à un éventuel dispositif de sécurité nationale et au rôle du contrôle exercé par les civils sur le secteur de la sécurité.

2. Gestion des armes et des munitions

67. Le 31 janvier, le Service de la lutte antimines de la MANUL a aidé le Centre libyen de lutte antimines dans sa réunion annuelle de planification avec les partenaires d'exécution à coordonner l'assistance internationale pour 2023. Les participants ont également examiné les chiffres de l'année 2022 au cours de laquelle plus de 27 400 différents types et calibres de restes explosifs de guerre avaient été découverts et neutralisés par les partenaires de la lutte antimines dans toute la Libye.

68. En janvier, les organisations non gouvernementales internationales de lutte contre les mines ont failli suspendre leurs activités en raison d'obstacles bureaucratiques liés à la suspension de l'enregistrement auquel les organisations internationales doivent procéder pour pouvoir exercer des activités en Libye. Le 29 janvier, le Centre libyen de lutte antimines, appuyé par la MANUL, est parvenu à obtenir du Ministère de la défense des dérogations à la prorogation de l'accréditation concernant bon nombre d'organisations non gouvernementales internationales s'occupant de la lutte antimines. Le 10 février, il a prorogé au 31 mars l'accréditation des organisations non gouvernementales, laquelle a été renouvelée à titre provisoire, tant que les questions autour de la procédure d'enregistrement n'avaient pas été réglées parmi les institutions libyennes.

3. Application de l'accord de cessez-le-feu

69. Le cessez-le-feu a continué d'être respecté, même si l'état de la sécurité demeurerait tendu dans l'ensemble du pays. La MANUL a continué d'accompagner la création d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu efficace qui puisse coordonner, observer et évaluer les progrès concernant le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires, en appuyant l'action menée par la Libye pour appliquer les dispositions de l'accord de cessez-le-feu, désamorcer les tensions et renforcer la confiance mutuelle parmi les intervenants libyens concernés.

70. Le 15 janvier, l'équipe de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL s'est réunie à Syrte avec les observateurs libyens et par la suite avec la Commission militaire conjointe 5+5 pour s'entretenir des modalités de travail des observateurs, notamment de l'intégration de leurs activités dans les plans relatifs au retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires.

71. Par ailleurs, les 15 et 16 janvier, conformément à l'article 2 de l'accord de cessez-le-feu, la Commission militaire conjointe 5+5 a décidé d'établir une force militaire conjointe agile, comme première mesure symbolique en vue de la réunification de l'armée. La MANUL a aidé la Commission à examiner le commandement, la composition, les tâches et le positionnement de la force, notamment en intégrant les faits nouveaux intervenus depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu. La Commission a également décidé d'amorcer les travaux des comités de liaison du Niger, du Soudan, du Tchad et de l'Union africaine, en vue de resserrer la coordination sur le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires.

D. Autonomisation des femmes

72. Le 10 décembre, la MANUL a achevé sa campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » à l'égard des femmes, au cours de laquelle le Représentant spécial a communiqué une série de messages visant à accroître la sensibilisation du public à la cyberviolence contre les femmes en Libye. Elle s'est employée également à aider un groupe d'organisations de la société civile à élaborer et communiquer une série de 16 messages sur ce thème, postés chaque jour sur leurs comptes dans les médias sociaux. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a pour sa part lancé une campagne de sensibilisation mondiale, sur le thème local « Une législation sûre ! Une loi globale de protection des femmes et des enfants ». Au moyen d'un recours ciblé aux médias sociaux ou traditionnels, ainsi que d'ateliers, de discussions et d'expositions culturelles, les organisateurs de la campagne ont touché un public de plus de 1,7 million de personnes en Libye.

73. Le 20 décembre, le Vice-Président du Conseil présidentiel a convoqué des femmes à une réunion visant à appuyer l'action de réconciliation nationale, en prévision de la conférence de réconciliation nationale (voir par. 61).

74. Le 6 février, un groupe d'experts libyens a présenté officiellement un projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Comité chargé des questions liées aux femmes et aux enfants, dont il a adressé des copies à la présidence du bloc parlementaire des femmes et au Président de la Chambre des députés. L'élaboration du projet de loi a été facilité par la MANUL, en coopération avec le FNUAP et ONU-Femmes.

E. Les jeunes et la paix et la sécurité

75. Le 15 décembre, le Représentant spécial s'est entretenu avec des représentants du Forum de la jeunesse libyenne pour connaître les projets de consultation nationale des jeunes, en vue de l'élaboration d'une proposition de feuille de route pour le pays.

76. Avec l'appui du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le PNUD, le FNUAP a organisé à Sabha, du 31 janvier au 5 février, une série d'ateliers qui recouvraient notamment les questions de perspectives économiques pour les jeunes et de cohésion sociale, les services publics et l'accessibilité au secteur des soins de santé.

F. Coordination de l'assistance internationale

77. Le 13 décembre, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025 a été lancé en Libye, avec le Gouvernement et les partenaires du développement. Il comprend quatre priorités stratégiques, recouvrant les domaines de la paix et de la gouvernance, du développement économique durable, du développement du capital social et humain et des changements climatiques, de l'environnement et de l'eau. Il énonce également deux résultats collectifs à atteindre sur le plan de solutions durables à la gestion des personnes déplacées et de la migration. Le Représentant spécial, le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale, des représentants des Ministères du plan, de la gouvernance locale et des affaires étrangères, ainsi que la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies en Libye et les divers chefs des entités des Nations Unies ont participé au lancement. Les participants ont souligné l'importance d'un appui coordonné et constant des parties prenantes nationales et internationales aux programmes et au financement du Plan-cadre.

78. L'ONU en Libye, agissant de concert avec les donateurs et les organisations non gouvernementales, a amorcé la transition visant à passer de l'action humanitaire aux programmes de développement. Dans ce contexte, aucun plan d'aide humanitaire pour la Libye n'a été établi en 2023 et l'équipe de pays pour l'action humanitaire a été remplacée par un groupe consultatif chargé d'orienter la mise en place des trois éléments indissolublement liés que sont l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, d'appuyer les besoins humanitaires et de protection qui subsistent et de remédier aux causes profondes de la fragilité en Libye, l'objectif étant notamment de parvenir aux deux résultats collectifs relatifs à des solutions durables à la gestion des personnes déplacées et de la migration.

79. Dans le cadre de la troisième phase de la campagne nationale de vaccination en Libye contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et en étroite coordination avec le

Centre national libyen de contrôle des maladies et sous sa direction, l'OIM a mené des campagnes de vaccination contre la COVID-19 dans différents centres de détention et lieux où se trouvent de nombreux migrants. Au 4 mars 2023, en tout 30 728 personnes (28 748 hommes et 1 980 femmes), dont 29 803 migrants et 925 Libyens, avaient reçu des vaccins contre la COVID-19 : 5 693 (19 %) avaient reçu deux doses et 1 361 (4 %) trois doses. En décembre, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Centre national libyen de contrôle des maladies ont lancé la campagne « personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'a pas été vacciné » pour encourager l'adoption du vaccin contre la COVID-19 et protéger la Libye contre toute nouvelle variante.

G. Aide à l'action humanitaire, à la stabilisation et au développement

80. Du fait d'obstacles bureaucratiques et administratifs, plusieurs partenaires de l'action humanitaire et du développement en Libye ne sont pas parvenus à appliquer efficacement leurs programmes. Au 28 mars, la question de l'enregistrement et de la délivrance en temps voulu de visas aux membres du personnel des organisations non gouvernementales internationales opérant en Libye n'avait toujours pas été réglée.

81. Au titre de son programme de retour humanitaire volontaire, l'OIM a aidé 977 migrants et réfugiés à retourner dans leur pays d'origine, dont 448 personnes au Bangladesh, 166 au Soudan, 156 au Tchad, 112 au Niger et 95 au Mali. Du 9 décembre 2022 au 12 mars 2023, 561 demandeurs d'asile et réfugiés avaient quitté le territoire libyen avec l'aide du HCR, soit 324 personnes à bord de vols d'évacuation humanitaire et 230 à bord de vols de réinstallation. Sept autres personnes ont bénéficié de voies d'aide complémentaires, notamment au moyen de visas humanitaires et de regroupements familiaux.

82. Au 17 décembre, le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général avait approuvé un programme de 5 millions de dollars visant à consolider la paix au moyen de la stabilisation des communautés dans les municipalités du sud libyen, dont Ghat, Sabha et Oubari, avec la participation de l'OIM, du PNUD, de l'UNICEF et du PAM. Le programme visait à catalyser les programmes et la présence de l'ONU dans le secteur, facilitant l'application du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

IV. Déploiement de la Mission et mesures de sécurité

83. L'Organisation des Nations Unies a maintenu en Libye une présence moyenne de quelque 130 agents recrutés sur le plan international, ce qui a permis une mobilisation constante avec les interlocuteurs libyens sur les volets politique, économique et de la sécurité. Elle a également fourni une assistance et des conseils sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, venant s'ajouter à l'aide humanitaire et au développement. Les agents recrutés sur le plan international de la MANUL à Tripoli ont continué d'être hébergés dans le complexe d'Oea, protégés par l'Unité de gardes des Nations Unies qui compte 234 membres. À Benghazi, les membres du personnel ont continué d'opérer depuis le centre des Nations Unies. Tous les déplacements des membres du personnel entre les sites en Libye ont été effectués conformément aux mesures de gestion des risques de sécurité.

84. L'ONU en Libye a régulièrement revu et adapté les mesures applicables de protection et de prévention contre la COVID-19, y compris pour l'ensemble des vols des Nations Unies, en fonction des conseils de l'Organisation mondiale de la Santé et du personnel médical de la MANUL, ainsi que des dispositions prises par les autorités

libyennes et tunisiennes. Au 14 février, dans le cadre du programme de vaccination contre la COVID-19 du personnel des Nations Unies en Libye et des organisations non gouvernementales internationales partenaires, 305 personnes avaient reçu une quatrième et une deuxième dose de rappel.

85. Pendant la période considérée, la MANUL a entamé des préparatifs en vue de la prochaine relève de l'Unité de gardes des Nations Unies, actuellement prévue pour mai 2023.

V. Application des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant de 2021

86. Du 14 au 23 janvier 2023, le Secrétariat a déployé à la MANUL une mission d'évaluation conjointe composée de représentants du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Département de la sûreté et de la sécurité. Elle l'a été à la demande du Représentant spécial, dans l'optique de fournir des conseils et un appui stratégiques à l'équipe de direction de la Mission sur l'application des recommandations de l'examen stratégique indépendant (voir [S/2021/716](#), annexe).

87. Conformément aux résolutions [2629 \(2022\)](#) et [2656 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, la mission d'évaluation conjointe a recensé des moyens d'accroître son efficacité et de redéployer les ressources existantes, en particulier par la priorisation et la reconfiguration des tâches. Prenant en compte les considérations principales d'ordre politique, opérationnel, médical, logistique et de la sécurité, la mission a porté son attention sur les aspects suivants de l'examen : a) la structure de la MANUL ; b) les priorités et la capacité de la Mission, notamment en vue de réévaluer les moyens nécessaires, les capacités et l'appui à la composante chargée de la surveillance du cessez-le-feu de la MANUL ; c) la présence des Nations Unies en Libye.

88. Sur la base de ses constatations, la mission a publié un rapport dans lequel elle a formulé des recommandations, pour favoriser la poursuite de l'application de celles issues de l'examen stratégique indépendant et permettre à la MANUL d'exécuter son mandat avec succès. En appliquant les recommandations énoncées dans le rapport de la mission, la MANUL serait en mesure d'étendre sa présence dans quelques-unes des villes majeures de Libye, si les circonstances s'y prêtent.

VI. Observations et recommandations

89. L'impasse politique en Libye a continué de contrarier les aspirations et les droits du peuple libyen de choisir ses propres dirigeants et représentants au moyen de la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et inclusives. Le peuple libyen, qui s'était enregistré en grand nombre aux élections de décembre 2021, a le droit de vivre dans la paix, de choisir ses dirigeants par la voie des urnes et de bénéficier de la prospérité de son pays. Les élections sont la seule option. L'ONU continuera d'appuyer une voie dirigée et contrôlée par les Libyens menant à des élections ainsi qu'à une paix et à une stabilité durables.

90. Le groupe de haut niveau chargé des élections, proposé par le Représentant spécial, vise à engendrer le consensus nécessaire pour sortir de l'impasse politique. J'engage tous les intervenants, sur les plans national, régional et international, à coopérer de bonne foi pour placer les aspirations du peuple libyen au premier plan et aider nos partenaires libyens à mener à bien les préparatifs et la conduite d'élections libres, régulières et inclusives à l'échelle nationale.

91. Les progrès accomplis par les deux chefs d'état-major et la Commission militaire conjointe 5+5 dans la mise en œuvre du cadre initial en vue de l'unification des forces armées sont fort louables. Je me félicite également de la création, dans le cadre de cette commission, des comités de liaison du Niger, du Soudan, du Tchad et de l'Union africaine. Le renforcement de la coordination sur le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires est essentiel pour atténuer les conséquences éventuelles du retrait sur les pays du Sahel.

92. Il importe que le processus de réconciliation nationale soit centré sur les victimes et fondé sur les droits, pour régler les causes profondes des clivages en Libye. Il est remarquable que plus de 150 Libyens, notamment des groupes de femmes, aient participé à la réunion préparatoire de la conférence de réconciliation nationale, organisée par le Conseil présidentiel en janvier, avec l'appui de l'Union africaine. Seul un processus de justice transitionnelle transparent, inclusif et participatif, mis en œuvre au moyen de consultations nationales et d'une mobilisation locale, peut mener à une paix durable. Il faut prendre des mesures supplémentaires en vue de l'organisation d'une conférence de réconciliation nationale, sous la houlette du Conseil présidentiel et avec l'appui de l'Union africaine. Il est indispensable d'obtenir la participation véritable des femmes et des jeunes, des minorités ethniques et des autres groupes vulnérables au processus de réconciliation nationale. Je réaffirme que l'ONU continuera d'appuyer les partenaires libyens et l'Union africaine à cet égard.

93. Je me félicite du lancement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025, qui démontre l'attachement des parties prenantes libyennes à des travaux conjoints, avec l'aide de l'ONU, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

94. L'action menée par le Gouvernement d'unité nationale pour accroître la transparence et la responsabilité d'avoir à rendre des comptes dans l'utilisation des fonds publics au moyen de rapports réguliers est salubre. Le Gouvernement est également encouragé à remédier rapidement aux déficiences qui subsistent. Malheureusement, l'impasse politique demeure le principal obstacle à la promulgation du budget national et à la reprise de la réforme et de la réunification de la Banque centrale de Libye. Les richesses et les ressources du pays doivent être gérées de manière comptable, responsable, équitable et efficace, par l'exercice d'un contrôle approprié, et mises à la disposition du peuple libyen.

95. L'espace civique en Libye a continué de rétrécir, au fur et à mesure que les entités chargées de la sécurité déployaient des méthodes agressives pour intimider et détenir arbitrairement des défenseurs des droits humains et des intervenants humanitaires. Cette situation demeure alarmante. J'exhorte les autorités libyennes à mettre un terme à la campagne d'intimidation contre les acteurs de la société civile qui exercent leur droit de réunion pacifique et de liberté d'expression, d'opinion et d'association.

96. Les violations régulières des droits des réfugiés et des migrants se poursuivent, notamment dans les centres de détention. Il convient de trouver d'autres solutions à la détention fondées sur les droits, en établissant des cadres juridiques et politiques pour gérer les migrations, conformément au droit international. Je rappelle que la Libye n'est pas un port de débarquement sûr et que les réfugiés et migrants qui sont interceptés le long de la route de la Méditerranée centrale devraient être assignés à un port de débarquement sûr, conformément au droit de la mer, au droit maritime international, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés.

97. L'appui constant des acteurs régionaux, notamment de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine et de l'Union européenne, ainsi que des États Membres concernés, aux activités de l'ONU et à l'action de médiation de l'ONU demeure essentiel pour permettre l'octroi d'un soutien cohérent au peuple libyen. Il est capital que la communauté internationale parle à l'unisson. Je me félicite à cet égard de l'appui exprimé par le Conseil de sécurité le 16 mars au Représentant spécial et à ses efforts visant à la tenue d'élections en Libye d'ici la fin de 2023.

98. Je remercie mon représentant personnel, l'équipe de direction et le personnel de la MANUL, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, de leur action dévouée et inlassable en faveur du peuple libyen. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye.
